



Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu les articles L2121-4 et R2121-4 du CGCT et l'article L270 du Code Electoral, M. le Maire expose que, suite à la démission de Mme Ghislaine AIRAUD, Mme Cyrille JOSEAU a été convoquée au présent conseil municipal.

Ainsi, il propose au conseil municipal de bien vouloir l'installer.

Le conseil municipal, installe Mme Cyrille JOSEAU en tant que conseiller municipal de Plougastel-Daoulas, dit que le nombre de conseillers en exercice du conseil municipal de Plougastel-Daoulas est arrêté à 33.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2011

M. le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2011.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité. Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition vote contre.

2011-12-01 Tarifs des ports et des mouillages groupés pour l'année 2012

Vu le barème des redevances applicables aux mouillages et fixé par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012, Considérant les propositions du conseil portuaire en date du 30 novembre 2011,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs 2012 des ZMEL à l'identique de ceux de 2011

Tarif des ZMEL 2012	
Taxe globale	
long, unité	En €
U<=6m	85,00 €
6m<U<=8m	103,00 €
U>8m	122,00 €
Navires de pêche	99,00 €
Navires ostréicoles	292,00 €

Port du Tinduff - Tarifs 2012

Tarifs TTC (Taux TVA en vigueur)	€/u/an
Bateaux titulaires d'un mouillage	
Moins de 4m	53,00 € au lieu de 53,01
de 4 à 4,99 m	67,00 €
de 5 à 5,99 m	79,00 €
de 6 à 6,99 m	90,00 €
de 7 à 7,99 m	103,00 €
de 8 à 8,99 m	115,00 €
de 9 à 9,99 m	128,00 €
de 10 à 10,99 m	141,00 €
de 11 à 11,99 m	153,00 €
Plus de 12 m (tarif/mètre)	15,42 €
Navire de pêche (1)	200,00 €
Corps morts visiteurs - Bateaux <7 m	
jour/1ère semaine	17,25 €
mouillage < 1mois	57,50 €
1< mouillage < 3 mois	115,00 €
mouillage > 3 mois (/ mois suppl.)	40,25 €
Corps morts visiteurs - Bateaux >7 m	
jour/1ère semaine	28,75 €
mouillage < 1mois	86,25 €
1< mouillage < 3 mois	172,50 €
mouillage > 3 mois (/ mois suppl.)	57,50 €
Infrastructures portuaires	
Clubs sportifs locaux (forfait par an)	114,00 €
Entreprises ostréicoles	286,00 €
Mise à l'eau (AR/jour/passager)	6,00 €
Mise à l'eau (an/passager)	65,00 €
Amarrage à quai > 7jours (/jour/passager)	6,00 €
Stockage Slipway > 7 jours (/jour)	6,00 €
Terre plein/manifestation non officielle (m ² /j)*	0,12 €
Ensemble infrastructures (/jour)	550,00 €
Nuitée	6,00 €

(*) minimum facturation 60€

(1) Facturé hors taxe si présentation de l'attestation d'exonération de la TVA établie par le Affaires Maritimes

- d'approuver les tarifs 2012 pour le port du Tinduff conformément au tableau ci-après
- d'approuver les tarifs 2012 pour le port de Lauberlac'h-Four à Chaux conformément au tableau ci-après.



Port de Lauberlac'h-Four à Chaux - Tarifs 2012

Tarifs TTC (Taux TVA en vigueur)	€/u/an
Bateaux titulaires d'un mouillage	
Moins de 4m	42,00 €
de 4 à 4,99 m	53,00 €
de 5 à 5,99 m	64,00 €
de 6 à 6,99 m	75,00 €
de 7 à 7,99 m	85,00 €
de 8 à 8,99 m	96,00 €
de 9 à 9,99 m	106,00 €
de 10 à 10,99 m	117,00 €
de 11 à 11,99 m	127,00 €
Plus de 12 m (tarif/mètre)	12,00 €
Navire de pêche	85,00 €
Corps morts visiteurs	
jour/1ère semaine	10,00 €
Mouillage/1mois	150,00 €
1 < mouillage < 3 mois	Tarif supprimé
mouillage > 3 mois	Tarif supprimé
Infrastructures portuaires	
Clubs sportifs locaux (forfait par an)	118,00 €
Entreprises ostréicoles	295,00 €
Mise à l'eau (ar/jour/passager)	6,00 €
Mise à l'eau (an/passager)	99,00 €
Amarrage à quai > 7jours (/jour/passager)	6,00 €
Stockage Terreplein > 7 jours (/jour)	6,00 €
Hivernage à flot (oct.à mars) (/ml/passager)	6,00 €
Ensemble infrastructures (/jour)	535,00 €

Vote

Conseillers présents.....	30
Conseillers représentés.....	3
Ayant voté pour.....	26
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	6

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition s'abstient. Mme JOSEAU n'a pas pris part au vote.

2011-12-02 Délégation de Service Public pour la gestion du port de Lauberlac'h-Four à Chaux : lancement de la procédure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-12,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le principe de la Délégation de Service Public pour la gestion du port de Lauberlac'h-Four à Chaux et d'autoriser le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de DSP.

Vote

Conseillers présents.....	30
Conseillers représentés.....	3
Ayant voté pour.....	26
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	7

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition s'abstient.

2011-12-03 Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Conformément à l'article L. 2312-1 le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2012.

2011-12-04 Exercice 2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tir sportif de Plougastel

L'ensemble des demandes de subventions exceptionnelles est présenté aux membres du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé, les membres de l'opposition demandent à M. le Maire de procéder à un vote séparé sur l'attribution de la subvention à l'association du Tir sportif. M. le Maire soumet au vote les subventions individuellement.

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Tir sportif de Plougastel d'un montant de 897,00 €.

Vote

Conseillers présents.....	30
Conseillers représentés.....	3
Ayant voté pour.....	25
Ayant voté contre.....	7
S'étant abstenu.....	1

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition s'abstient. M. CORRE s'abstient.

2011-12-05 Exercice 2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ADASAP

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ADASAP – Section pour un montant de 1.000,00 €.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



2011-12-06 Exercice 2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Keravel

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Keravel pour un montant de 500,00 €.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-07 Exercice 2011 : Attribution d'une subvention de sponsoring sportif à Maxime LHUILLIER

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention de sponsoring sportif à Maxime LHUILLIER, pour un montant de 500,00 €.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-08 Exercice 2011 : Attribution d'une subvention de sponsoring sportif à Romain LHUILLIER

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention de sponsoring sportif à Romain LHUILLIER, pour un montant de 500,00 €.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-09 Exercice 2011 : Budget principal - Décision modificative n°2

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal.

Vote

Conseillers présents.....	30
Conseillers représentés.....	3
Ayant voté pour.....	26
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	7

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition s'abstient.

2011-12-10 Exercice 2011 : Versement d'une subvention au budget annexe de Kerdrevel

Dans le cadre de l'aménagement global du lotissement de Kerdrevel, la commune souhaite poursuivre sa politique en faveur des jeunes ménages, de manière à lutter contre la spéculation immobilière et à maintenir une population locale jeune et dynamique, en proposant un prix de vente au m² attractif. Pour ce faire, la commune souhaite apporter son concours financier par le versement d'une subvention pour atténuation du prix de vente.

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'approuver le versement d'une subvention de 179.400,00 € TTC pour atténuation du prix de vente, de dire que cette subvention apparaît au compte 6748 du budget général et au compte 774 du budget annexe du lotissement de Kerdrevel.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-11 Exercice 2011 : Budget de Kerdrevel - Décision modificative n°1

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe du lotissement de Kerdrevel.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-12 Renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour les années 2011-2014

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de renouveler le contrat enfance-jeunesse souscrit avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère et la Mutualité Sociale du Finistère pour les années 2011-2014.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-13 Informatisation de la médiathèque : engagement de l'opération et demandes de subventions

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'approuver le financement de l'informatisation de la médiathèque, pour un montant estimé à 20.000 € et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général du Finistère.

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés.....	3
Ayant voté pour.....	25
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	7

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Le groupe majoritaire vote pour, le groupe de l'opposition s'abstient.

2011-12-14 Exercice 2011 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Fleur du Mekong

Le 5 mai 2011, le Conseil Municipal Jeunes a organisé une soirée Discothèque. Cette soirée, initiée par la Commission « Loisirs » du CMJ, était destinée aux jeunes de la commune mais également à aider financièrement une association caritative. Les bénéfices de cette soirée s'élèvent à 293€ et le CMJ souhaiterait qu'ils reviennent à l'association Fleur du Mékong qui œuvre en faveur de la scolarisation des jeunes filles habitants dans la région du Mékong au Vietnam (sous forme de parrainage).



Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 293,00 € à l'association Fleur du Mékong.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-15 Adhésion à l'association des ports d'intérêt patrimonial et inventaire du patrimoine maritime de Plougastel-Daoulas

Lors du forum de sensibilisation du patrimoine bâti des ports du Finistère, organisé par le Conseil Général, il a été proposé de créer un réseau de communes littorales souhaitant établir un diagnostic et/ou s'engager dans un projet de valorisation de leur patrimoine maritime bâti.

Ce réseau prend la forme d'une association régie par la loi du 01/07/1901 et se dénomme : association « port d'intérêt patrimonial ». L'association a pour objet la prise en compte et la promotion du patrimoine maritime bâti, dans les domaines de l'aménagement urbain littoral et du domaine public maritime. Peuvent adhérer à l'association toutes les communes littorales du Finistère qui souhaitent établir un diagnostic et/ou s'engager dans un projet de valorisation de leur patrimoine maritime bâti. Dans ce cadre, un inventaire du patrimoine maritime de Plougastel-Daoulas, en particulier concernant les six ports d'intérêt patrimonial : Tinduff, Lauberlac'h, Keralliou, Le Passage, Le Caro, Porsmeur, pourrait être réalisé.

Cet inventaire serait accompagné de recommandations. Cela pourrait constituer un guide pour sensibiliser les habitants et pour aménager la commune en respectant son patrimoine. Le montant prévisionnel de l'inventaire est évalué à 7.700,00 €HT.

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Plougastel-Daoulas à l'association des ports d'intérêt patrimonial, pour un montant de 2.022,30 €, soit 0,15€ x 13.482 habitants.
- d'approuver la proposition de réalisation d'un inventaire du patrimoine maritime de Plougastel-Daoulas, pour un montant H.T. de 7.700,00 €.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-16 Participation au défilé de la Saint Patrick à New York : demande de subventions

Le Bagad Plougastell et le Cercle Bleuniou Sivi ont été invités à participer à la parade de la Saint Patrick, sur la 5^{ème} avenue à New York en mars 2012. Une délégation officielle, composée d'élus, de partenaires financiers et de chefs d'entreprises accompagnera les groupes.

Outre le fait de faire découvrir la culture et les traditions bretonnes, ce projet est l'occasion de créer des liens avec la diaspora bretonne « BZH New York », mais aussi de tisser des liens économiques avec les acteurs locaux.

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'approuver le principe de la participation d'une délégation officielle à la parade de la Saint Patrick sur la 5^{ème} avenue à New York en mars 2012 et d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers publics et privés pour la bonne mise en œuvre du projet.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-17 Commission n°2 Action sociale et Education : désignation d'un nouveau membre

Suite à la démission de Mme AIRAUD, M. le Maire propose la candidature de Mme Cyrille JOSEAU à la commission municipale n°2 « Action sociale et Education ».

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à un vote à main levée. Les membres du conseil acceptent cette procédure.

La commission municipale n°2 « Action sociale et Education » est composée ainsi qu'il suit : Patricia HENAFF, Yvette MOAL, Joëlle CORRE, Françoise MORVAN, Françoise LOUEDEC, Régis PICHON, Gisèle LE GUENNEC, Cyrille JOSEAU.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-18 Représentation de la commune au CCAS : remplacement/désignation d'un délégué

M. le Maire rappelle que par délibération 2008-04-05 en date du 1^{er} avril 2008, Mme Ghislaine AIRAUD a été désignée pour siéger au Conseil d'Administration (C.A.) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Suite à la démission de Mme AIRAUD, M. le Maire propose la candidature de Mme JOSEAU pour siéger au C.A. du CCAS.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à un vote à main levée, qui approuvent.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2011-12-19 Aménagement de la zone d'activité Nord de Ty ar Ménez - convention de délégation de compétence avec Brest métropole océane

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- de réaliser, par délégation spécifique de BMO, l'opération d'aménagement économique d'intérêt local située au Nord de Ty ar Ménez, pour une surface de 1,8ha et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées CR n°1, 2 et 3 pour un montant de 127.150,00€.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

**2011-12-20 Délégations du maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, certaines de ses attributions.

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par délégation, depuis la dernière séance du conseil.

Numéro	Objet	Date de l'acte
2011/048	Subvention développement durable - Mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif - M. GUENA	10-10-2011
2011/049	Cession de l'ancien moteur et partie motrice du bateau Saint Guénolé	14-10-2011
2011/050	Subvention développement durable - Mise aux normes d'un assainissement non collectif - M. Dominique GIRAUD	04-11-2011
2011/052	Subvention développement durable - Mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif - M. Jean Claude PIRIOU	04-11-2011
2011/053	Régie de recettes et d'avances "Activités communales" : Ajout de tarifs	18-11-2011
2011/054	Subvention développement durable - Mise en place d'un poêle à granulés - M. LE GALL	24-11-2011
2011/056	Subvention développement durable - Mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif - M. KERVELLA	06-12-2011